Le financement du programme d'armement

Autor(en): **Wyss, Edmond**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **43 (1951)**

Heft 6

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-384715

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

par la Diète japonaise. Ainsi, avec le retour de l'enfant prodigue yougoslave, s'étend le cercle des Etats disposés à collaborer sur les plans économique et social pour renforcer la paix dans le monde.

Mentionnons encore que les trois groupes de la Conférence internationale du travail ont désigné les membres du conseil d'administration, élus pour trois ans. Du côté gouvernemental, outre les huit sièges réservés aux pays dont l'importance industrielle est la plus considérable, c'est-à-dire: Brésil, Canada, Chine, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Inde et Italie, les huit pays suivants ont été élus: Belgique, Chili, Finlande, Iran, Mexique, Pakistan, Portugal et Venezuela. La Suisse, nous l'avons vu déjà, fut désignée dans les membres suppléants. Du côté des employeurs ont été élus: M. Cornil (Belgique); Sir John Forbes Watson (Royaume-Uni); MM. Gemmill (Union sud-africaine); McCormick (Etats-Unis); Pons (Uruguay); Tata (Inde); Waline (France); Ylannes Ramos (Mexique). M. Kuntschen (Suisse) figure parmi les membres adjoints. Chez les travailleurs sont élus MM. Ali (Pakistan); Delaney (Etats-Unis); Ibanez (Chili); Jouhaux (France); Monk (Australie); Roberts (Royaume-Uni); Shastri (Inde); Sölven (Suède) avec, dans les membres adjoints, l'auteur de ce rapport. Il faut déplorer vivement l'élimination de la Pologne dans le groupe gouvernemental et celle du chrétien-social Serrarens dans le groupe ouvrier. On ne gagne rien à éliminer les minorités dans les organes directeurs, bien que ce soit le privilège démocratique des collèges électoraux d'élire qui bon leur semble.

Le financement du programme d'armement

Par le Dr *Edmond Wyss*

La défense nationale

Sous l'influence des événements internationaux, notre pays se trouve aussi en présence de l'impérieuse obligation de développer sa défense nationale militaire et économique afin d'être prêt — en cas de conflit en Europe — à défendre notre liberté et notre indépendance. Les deux guerres mondiales ont démontré d'une manière évidente que notre neutralité n'avait des chances d'être reconnue par les autres Etats que si elle peut être défendue résolument. Les déclarations solennelles selon lesquelles nous sommes prêts à faire face à toute agression, qu'elle vienne de l'Est ou de l'Ouest, n'impressionneront nos voisins que dans la mesure où nous disposerons d'une milice instruite et armée de manière à pouvoir s'opposer même à un agresseur supérieur en nombre. Plus l'on sera contraint d'évaluer hautement notre force de résistance, plus sera utile l'effet prophylactique de notre armement à l'égard d'une agression.

Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer nos armements, pour améliorer ainsi le degré de sécurité de la Suisse en cas de nouvelle guerre, et pour doter les soldats des meilleures armes possibles. Comparées à l'effroyable misère et aux destructions qu'apporte une guerre totale, les dépenses pour l'amélioration de la défense nationale constituent une prime d'assurance entièrement justifiée; il vaut la peine de la payer même si elle ne contribue que dans une modeste mesure à diminuer le risque de guerre.

Le programme d'armement

Le 16 février de l'année en cours, après de longs travaux préparatoires, le Conseil fédéral a présenté aux Chambres un programme complet d'armement, en leur proposant d'accorder le crédit nécessaire, et en présentant des propositions tendant à couvrir ces dépenses extraordinaires par des impôts. En plus des dépenses militaires ordinaires, s'élevant à 500 millions par année, on prévoit d'utiliser au cours des prochaines années une somme de 1 milliard 460 millions pour les armements supplémentaires.

Même si l'on répartit ce montant sur plusieurs années, le réarmement rapporte tout de même à notre pays une charge financière accrue qui, toutefois, n'est pas insupportable. N'oublions pas, en effet, que malgré les deux guerres mondiales et la grande crise économique des années trente, la Suisse ne s'est pas appauvrie mais qu'elle est devenue plus riche au cours des dernières décennies. Il est vrai que la dette de la Confédération est de 8 milliards. Ce sont, toutefois, des dettes internes. Et il reste toujours suffisamment de capitaux disponibles pour des constructions de logements, de bâtiments industriels, d'usines électriques, pour l'achat d'automobiles, etc. Les capitaux nouveaux affluant chaque année, ont même beaucoup de peine à trouver suffisamment de possibilités de placements rapportant intérêts.

Quelques chiffres permettront d'illustrer ces constatations: De 1938 à 1950, le revenu national suisse a passé de 8,5 milliards de fr. par année à 18,5 milliards, c'est-à-dire de 100 à 212%. En tenant compte d'un renchérissement du coût de la vie de 65%, il subsiste une augmentation du revenu national dit réel, de 29%. Un supplément de dépenses annuel de 250 millions pendant 5 à 6 ans ne représente que 1,3% du revenu national annuel. L'expérience des récentes années démontre que la cote annuelle de l'épargne nationale varie entre 2,5 et 3 milliards. De cette somme, 250 millions, soit 8 à 10% sont nécessaires pour le réarmement. La somme restante est encore si importante qu'on a de la peine a lui trouver des possibilités de placement suffisantes. Ces quelques chiffres démontrent clairement qu'au point de vue de l'économie nationale, les charges financières du programme d'armément sont tout à fait supportables pour notre pays.

Les propositions de financement présentées par le Conseil fédéral

Il était très simple de voter les crédits pour l'armement. Ils ont été contestés seulement par les communistes. En revanche, le financement de ces dépenses est beaucoup plus laborieux. Les discussions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant au sujet de cette question complexe en elle-même donnent un tableau lamentable. Une fois de plus, on constate que le patriotisme des possédants ne vaut que pour autant qu'il ne leur coûte rien. Tout d'abord, on veut retirer des bénéfices aussi élevés que possible de la conjoncture des armements, mais sans accorder à l'Etat ce qui lui revient. Ainsi se poursuit la politique appliquée dans le passé. Ainsi on a déjà tiré en longueur la réforme des finances pendant des mois, pour présenter ensuite un projet impossible que le peuple rejeta à une forte majorité. Or, il semble que le même jeu va se répéter pour le financement du programme d'armement.

Personne ne peut prétendre que le projet du Conseil fédéral eût chargé les possédants d'une manière insupportable. Le Conseil fédéral est d'emblée venu à leur secours en émettant des pronostics favorables sur l'évolution des finances de la Confédération, contrairement à l'opinion qu'il avait émise auparavant sur le même sujet. Dans son message, le Conseil fédéral admet que la conjoncture économique déclenchée par le conflit de Corée durera quatre à cinq ans. Par conséquent, il prévoit un plan de financement sur six ans pour couvrir les dépenses du programme d'armement. Cela aurait coûté 250 millions par année, dont 140 millions auraient été couverts par l'exédent du compte ordinaire de la Confédération. Face à l'incertitude de l'avenir, tout spécialement du point de vue économique, c'était là une appréciation très optimiste. Le Conseil fédéral estimait donc qu'il resterait 110 millions à couvrir par de nouvelles sources fiscales. Pour couvrir ce montant, le projet prévoyait les mesures suivantes:

1. Surtaxes pour l'armement majorant l'impôt pour la défense nationale de 10 à 30%	63 millions
2. Impôt sur les boissons	40 millions
3. Réduction de la participation des cantons à la taxe militaire	6 millions
Ces trois sources de recettes auraient produit ensemble	110 millions

Cette manière de financer le programme d'armement ne pouvait nous satisfaire. Nous avons déjà dit que le Conseil fédéral s'aventurait beaucoup en prévoyant un excédent de recettes annuel de 140 millions. En outre, dans son message, il prétend non seulement que les excédents devront être entièrement utilisés pour les dépenses

d'armement, mais qu'il ne pourra pas être fait de nouvelles dépenses dans d'autres domaines, à moins que l'on décide simultanément de la couverture de ces dépenses. On ne prévoyait donc pas un sou pour l'amortissement de la dette de la Confédération. Il n'était pas question non plus de réserves financières pour la lutte contre la crise. Si une crise survenait — ce qu'il y a malheureusement toujours lieu de craindre sous le régime tant vanté du libre échange — le budget de la Confédération serait dépourvu de moyens permettant d'appliquer une politique active de création de possibilités de travail. Enfin, le projet du Conseil fédéral ne pouvait davantage nous satisfaire du point de vue d'une politique financière tenant compte équitablement de la conjoncture économique. En effet, si l'on veut éviter que les finances de l'Etat ne déclenchent l'inflation, il faut que la Confédération réalise des bénéfices aussi élevés que possible pendant la période de haute conjoncture. Pour cela, il est nécessaire d'écrêmer les grands bénéfices.

Si, jusqu'à maintenant, il n'a pas été possible de trouver un chemin permettant d'assurer le financement du programme d'armement, les partis bourgeois en sont seuls responsables. Ils disposent en effet d'une forte majorité dans les deux Chambres et ils auraient, par conséquent, eu la possibilité de faire aboutir le projet du Conseil fédéral. En fin de compte, la pierre d'achoppement du projet fut l'impôt sur les boissons qui rencontra une forte opposition dans tous les partis. Mais les suppléments progressifs à l'impôt de défense nationale furent aussi repoussés par tous les conseillers nationaux et aux Etats défendant les intérêts des possédants. Ainsi, une proposition de renvoyer tout le projet au Conseil fédéral fut acceptée aussi bien par le Conseil national que par le Conseil des Etats.

Cet insuccès a réjoui tous ceux qui ne veulent pas de couverture spéciale pour les dépenses d'armement, à la tête desquels on trouve naturellement le Vorort de l'industrie et du commerce. Selon ces milieux, la Confédération devrait simplement augmenter sa dette. Le nouveau régime des finances de la Confédération devant de toute façon être mis sur pied pour le 1er janvier 1955, certains tendent à lier cette question à celle du financement du programme d'armement. Cette solution apporterait divers avantages aux détenteurs de capitaux. Les grandes émissions d'emprunts de la Confédération leur permettraient de gagner de l'argent, et ils pourraient placer leurs capitaux inemployés en obligations de la Confédération dont le rendement est sûr. Et, surtout, les bénéfices provenant des armements seraient à l'abri de toutes charges supplémentaires au cours des prochaines années. Du fait que le projet est renvoyé au Conseil fédéral, la majorité bourgeoise a déjà réussi d'éviter que les gros revenus et les fortunes payent en 1951 le supplément progressif sur l'impôt de défense nationale. L'objectif de ce renvoi était, du reste, de protéger les possédants et de faire supporter la plus grande par-

tie des charges extraordinaires par le peuple. L'attitude des banquiers, du commerce et de l'industrie, des organisations patronales, peut donc être qualifié de « patriotisme du coffre-fort » !

Ni le Conseil fédéral, et bien moins encore la majorité bourgeoise des Chambres, n'ont eu le courage de proposer les mesures financières dictées par le sérieux de la situation présente et qui auraient été l'expression d'un esprit social et de véritables sentiments patriotiques.

En présence de cette situation confuse, le Comité de l'Union syndicale a décidé d'envoyer au Conseil fédéral une requête lui faisant connaître notre point de vue sur la question et lui soumettant surtout des propositions concrètes susceptibles de procurer à la Confédération les moyens financiers nécessaires. Il était nécessaire que le Conseil fédéral connaisse notre attitude avant que sorte le nouveau projet qu'il entend présenter à la fin de l'été.

Je m'efforcerai, ci-après, de commenter notre attitude quant à la couverture financière, au point de vue général et à l'égard de certains problèmes spéciaux.

Principes du financement

En ce qui concerne les principes du financement, nous nous rallions sans réserve au point de vue du Conseil fédéral lorsqu'il veut éviter aussi bien des déficits en corrélation avec le programme d'armement que l'inflation. Un seul moyen de financement est capable d'éliminer, ou d'atténuer pour le moins, les inconvénients provoqués par la production d'armements sur la conjoncture économique. Les armements sont dangereux parce qu'ils n'apportent aucun bien de consommation sur le marché, cependant que les salaires et les bénéfices de l'industrie des armements créent de nouvelles demandes complémentaires.

Il faut des recettes qui ne se bornent pas à couvrir, dans les comptes de l'Etat, les déficits provenant du programme de réarmement, mais agissent simultanément contre l'inflation. Il serait donc, à notre avis, tout à fait erroné de faire des déficits et d'augmenter les dettes de l'Etat en période de haute conjoncture. C'est ici que se pose la question déterminante de savoir comment ces commandes sont payées, et comment se constituent ces revenus qui se traduisent par des demandes de marchandises. A ce sujet, on a rappelé les caisses actuellement pleines, la grande liquidité de la Confédération. Effectivement, la Confédération pourrait utiliser ses réserves de caisse non engagées (avoir auprès de la Banque nationale, réserve d'or) pour payer le réarmement. Mais cela reviendrait précisément à jeter du pouvoir d'achat supplémentaire sur le marché, à faire monter les prix et à faciliter la dévaluation de l'argent. Pour ces mêmes raisons, le financement par voie d'emprunt ne peut pas

entrer en ligne de compte, car il ferait appel à des fonds qui reposent probablement quelque part et qui apparaîtraient sur le marché sous forme de pouvoir d'achat complémentaire. Ainsi, le seul moyen de financer le réarmement tout en évitant l'inflation consiste à le payer par des moyens provenant de la haute conjoncture.

Le Conseil fédéral a certainement tenu le même raisonnement, mais il n'en a pas tiré les conclusions nécessaires. Car les mesures qu'il proposait auraient tout au plus garanti (et même pas d'une façon certaine) un compte d'Etat équilibré. Il est certain qu'il n'y aurait pas eu d'exédents. La tâche principale, celle de lutter contre l'inflation, n'aurait pas été remplie. Un programme de financement tenant correctement compte de la conjoncture doit procurer davantage que les 110 millions prévus par le Conseil fédéral. Ainsi, il serait possible d'écrêmer le pouvoir d'achat supplémentaire provoqué par la conjoncture et qui se manifeste sur le marché, par une augmentation de la demande. Un des moyens les plus sûrs d'éviter l'inflation en corrélation avec le financement du programme d'armement consiste, pour l'Etat, à faire disparaître une partie des gros revenus en les imposant, et à utiliser l'argent ainsi retiré à l'économie pour couvrir entièrement les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'Etat, et pour amortir la dette.

Nous connaissons les revendications des banques et des assurances qui préféreraient que les dettes ne soient plus amorties du tout, car la Confédération constitue pour elles un excellent placement de fonds. Nous insistons, en revanche, pour que l'Etat amortisse sa dette. En effet, s'il est possible de diminuer les dettes en période de haute conjoncture, il sera d'autant plus facile d'émettre des emprunts en période de crise pour financer les grands travaux, sans augmenter démesurément la montagne de dettes de la Confédération. Il est curieux de constater le silence qui règne aujourd'hui au sujet de l'amortissement des dettes, cependant qu'il y a deux ou trois ans on prétendait que la Confédération ne pouvait pas pratiquer une « politique de dépenses inconsidérée » et qu'il ne lui était plus possible d'accorder des subventions d'ordre social et culturel. Si nous demandons que les dettes soient amorties, ce n'est pas seulement en raison de la lourde charge que constitue encore le payement des intérêts, mais aussi en considération de la grande incertitude pour l'avenir. Nous ne savons pas si une nouvelle guerre ou d'autres événements extraordinaires obligeront de nouveau le pays à pratiquer une politique de crédit de plus grande envergure. Si, dans ce cas, de nouvelles dettes venaient s'ajouter aux anciennes, il ne serait presque plus possible d'éviter l'inflation.

Pour ces raisons, nous allons plus loin que le Conseil fédéral en ce qui concerne le financement du programme d'armement. D'emblée, nous avons eu le sentiment que le Conseil fédéral cherchait à proté-

ger les possédants contre une plus forte mainmise du fisc, en présentant la situation financière de la Confédération sous un jour trop favorable. On peut presque parler de manque du sens des responsabilités, lorsque le Conseil fédéral dresse un budget ne prévoyant pas un sou pour l'amortissement de la dette, ni pour la future création de possibilités de travail, et cela en une période de haute conjoncture économique. Le fait que la Confédération ne lui demande pas de trop gros sacrifices peut être sympathique au contribuable. Mais il court le risque de devoir payer un impôt plus injuste et moins social sous forme de dévaluation de l'argent qui est facilitée par les comptes déficitaires de l'Etat.

Nous sommes d'avis que les excédents prévus au compte de l'Etat peuvent être utilisés pour la couverture des frais d'armement. Puisqu'il s'agit d'un programme d'armement supplémentaire, il faut aussi exiger une couverture financière extraordinaire. Pour cette couverture financière extraordinaire, on ne doit pas mettre à contribution les excédents du compte ordinaire de l'Etat. Il est déjà bien suffisant que ce compte finance les dépenses ordinaires qui sont continuellement en progression. Aujourd'hui, elles atteignent déjà 535 millions. Lorqu'on y ajoutera les frais d'entretien des nouvelles armes, cette somme atteindra rapidement 600 millions. C'est amplement suffisant de procurer cette somme énorme par les recettes ordinaires.

Nous avons déjà rappelé que le Conseil fédéral voulait utiliser entièrement les bénéfices du compte d'Etat pour le réarmement. En outre, les nouvelles dépenses devaient faire l'objet d'une couverture spéciale. Nous rejetons ce point de vue. Et nous demandons que les bénéfices soient utilisés entièrement, ou du moins dans leur grande partie, à d'autres buts que les armements. Nous pensons au développement de notre politique sociale. Nous avons vu que notre pays est suffisamment riche pour pouvoir supporter les charges résultant du réarmement, et appliquer simultanément une politique progressiste. Nous lutterons catégoriquement contre toute tentative de bloquer la politique sociale sous prétexte que les disponibilités de la Confédération sont nécessaires au financement du programme d'armement. A l'intérieur du pays, un régime se proposant d'apporter le bien-être à chacun, et d'éviter les tensions sociales dans la mesure du possible, est aussi important que les armements. Ce but ne peut être atteint qu'en renforçant les forces de résistance morales grâce au développement de la politique sociale. Rien ne doit être négligé dans ce domaine.

Pour la couverture des dépenses d'armement, aussi bien que pour la politique fiscale en général, le principe de la répartition équitable des charges doit être déterminant. Chacun doit participer selon ses possibilités économiques au renforcement de notre défense nationale. Les travailleurs ont toujours défendu ce principe et ils en ont

tiré les conséquences. En revanche, d'autres milieux doivent encore nous fournir cette preuve. Au point de vue fédéral, le rapport entre les impôts directs frappant les hauts revenus et les grandes fortunes, et les impôts indirects chargeant la masse des consommateurs, ne doit en aucun cas être modifié en faveur des premiers. Si la situation financière est aussi bonne que le dit le Conseil fédéral, on le doit surtout à l'augmentation du produit des impôts indirects, tout spécialement des douanes. En outre, nous avons aussi la recette considérable de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Selon les comptes de 1950, sur 1 milliard 520 millions de recettes, près de 1 milliard provient des impôts indirects.

Quelques mots encore au sujet du raisonnement selon lequel la lutte contre l'inflation exige une réduction de la grande consommation, en d'autres termes qu'il serait nécessaire de réduire le pouvoir de consommation de la grande masse de la population. Nous sommes d'avis que ce postulat ne peut être justifié que si le réarmement créait un pouvoir d'achat supplémentaire auquel ne correspondraient pas ou pas assez de biens de consommation; en d'autres termes, si nous avions un surcroît de pouvoir d'achat. Or, nous ne sommes pas dans cette situation. Le marché est suffisamment pourvu de marchandises. Certains milieux prétendent même qu'il y a abondance de manchandises. C'est pourquoi nous estimons qu'il serait faux de chercher à diminuer le pouvoir de consommation de la grande masse. Par ailleurs on peut ajouter que l'impôt sur les boissons, dont on parle toujours comme d'un impôt indirect, n'est pas du tout dans la ligne tendant à affaiblir le pouvoir d'achat.

En revanche, en diminuant les grands bénéfices on reste dans la ligne d'une politique anti-inflationiste. Les superbénéfices provenant des armements conduisent à des investissements malsains et facilitent ainsi une évolution inflationniste des prix et des frais. En effet, l'augmentation de la demande en biens d'investissements déclenche sur le marché une raréfaction des matières premières, ce qui aboutit à des augmentations de prix. En outre, ce phénomène provoque un gonflement malsain de l'appareil de production qui posera de difficiles problèmes en cas de régression de la conjoncture.

Une autre question de principe est encore celle du délai pendant lequel les dépenses de réarmement devraient être couvertes. Le Conseil fédéral avait prévu 6 ans. Il nous semble qu'un délai de huit à dix ans ne serait pas trop long. La dépense annuelle serait ainsi moins élevée, et il resterait davantage d'argent disponible pour les tâches sociales.

Proposition de l'U. S. S.

Après ces considérations d'ordre général, passons maintenant à nos propositions, selon lesquelles la somme de 1 milliard 460 millions nécessaire au programme d'armement pourrait être couverte

en l'espace de huit à dix ans. Cette grande somme ne peut évidemment pas être couverte par un seul impôt. *Nous proposons par conséquent trois sources de recettes:*

1. Un sacrifice de paix des possédants.
2. Des suppléments progressifs à l'impôt de défense nationale.
3. Un impôt sur les boissons, comme impôt de consommation et de luxe.

Ce système apporterait une répartition équitable des nouvelles charges fiscales entre la fortune et la consommation.

1. Le sacrifice de paix

Le sacrifice de paix doit être un impôt sur la fortune, servant à couvrir des besoins financiers momentanés. Il doit être perçu de la même manière et dans la même mesure que le sacrifice de défense nationale, du 1er janvier 1945, sur la fortune nette des personnes naturelles et juridiques. La perception pourrait se faire sur la base de la fortune nette, selon la taxation pour l'impôt de défense nationale de 1951. Le taux d'impôt serait de 1,5 à 4,5% pour les personnes naturelles, et de 1,5% pour les personnes juridiques. Le payement du sacrifice de paix s'étendrait de 1952 à 1954.

Notre proposition diffère du sacrifice de défense nationale de 1945 dans la manière de traiter les rentes et les montants exonérés. Les rentes de l'A. V. S. doivent être entièrement exonérées; les autres rentes et pensions doivent être prises en considération jusqu'à la moitié de leur montant, au plus. En prévoyant cette réglementation, nous admettons qu'une fortune dont l'ayant-droit ne peut pas disposer n'est pas une fortune, au sens commun de ce terme. C'est pourquoi ces asurances doivent être traitées d'une manière différente qu'avec le sacrifice de défense nationale I und II.

Pour le sacrifice de défense nationale de 1945, le montant exonéré était de 5000 fr. Beaucoup de « petites gens » étaient ainsi astreintes au « sacrifice », ce qui n'a pas contribué à rendre cet impôt populaire. Nous voulons tenir compte des petits épargnants et des petits rentiers, et nous proposons de fixer le montant exonéré d'impôt sur la fortune à 100 000 fr. Le sacrifice de paix ne frapperait effectivement que les grands revenus.

Nous avons déjà soumis une fois cette proposition au Conseil fédéral, mais sans succès. Il motiva son refus en indiquant qu'il s'agissait d'une mesure devant être si possible tenue en réserve pour la couverture de besoins extraordinaires, en période difficile. Le « moment opportun » semble être un prétexte utile pour s'opposer au sacrifice de paix ou à quelque prélèvement sur la fortune que ce soit. Une fois c'est trop tôt, une fois c'est trop tard; le bon moment ne vient jamais.

Il était à prévoir que les possédants usent de toute leur influence pour saboter le sacrifice de paix. La presse bourgeoise, presque sans exception, prend position contre le sacrifice de paix. Les arguments découlent surtout d'une politique égoïste et à courte vue. Des théoriciens des affaires financières se mêlent aussi aux débats et par des arguments cousus de fil blanc cherchent à détruire l'idée du sacrifice de paix. Selon le professeur Grossmann, de Zurich, qui, depuis qu'il a abandonné sa chaire, s'est fortement rapproché du patronat, nous sommes des réactionnaires parce que nous avons proposé le sacrifice de paix. On ne saurait descendre plus bas.

Mais il y a aussi d'autres spécialistes qui examinent la question sous un angle plus objectif, par exemple le professeur Ammonn, de Berne, qui commente favorablement la perception d'impôts sur la fortune à l'étranger, sans que les dangers prédits par les théoriciens se soient réalisés.

On prétend aussi qu'un prélèvement sur la fortune ne doit se faire qu'une seule fois. Or si, malheureusement, le danger d'une troisième guerre nous impose un réarmement, nous estimons qu'une mesure extraordinaire telle que le sacrifice de paix est nécessaire.

Il est, du reste, évident que l'impôt proposé est supportable pour les possédants. Selon la statistique des deux sacrifices de défense nationale, la fortune imposable en Suisse a passé de 1940 à 1945, de 30,5 à 38 milliards. Dès lors nous avons eu presque constamment une conjoncture favorable. Pendant ce temps, il a été gagné beaucoup d'argent, et facilement. Les fortunes ont augmenté au moins de 10, probablement de 15%. Le sacrifice de paix que nous proposons n'est donc pas insupportable pour les personnes possédant des fortunes.

Notre proposition n'entraîne pas le moindre danger non plus, au point de vue de la constitution de capitaux. Celle-ci est très grande, et l'on sait que le pays n'offre même plus assez de possibilités de placement. Or, les fortunes s'accroissent si rapidement qu'il serait précisément indiqué qu'elles contribuent davantage que jusqu'à maintenant au financement des dépenses de réarmement.

On entend toujours déclarer — même dans les sphères élevées — que les petites et moyennes fortunes sont imposées plus fortement en Suisse que dans n'importe quel autre pays. Cet argument est aussi invoqué contre le sacrifice de paix. Or, notre proposition prévoyant un montant exonéré de 100 000 fr. épargnerait précisément les petites et moyennes fortunes.

Si l'Etat a besoin de ressources, nous sommes d'avis — en principe — qu'elles doivent être fournies par la fortune tout d'abord, et par les revenus ensuite. Le produit du travail est utilisé; il sert à l'entretien du salarié et de sa famille; en revanche, les fortunes restent intactes, malgré les impôts. Nous admettons qu'une personne doit pouvoir vivre de sa fortune, mais pas nécessairement du revenu de

sa fortune. Nous ne partageons pas l'opinion selon laquelle la substance ne doit pas être entamée. Les rentes transitoires de l'A. V. S. ne tiennent pas seulement compte du rendement de la fortune, mais aussi de la fortune elle-même. Nous ne voyons pas pour quelle raison ce principe ne devrait pas être appliqué aussi en matière d'impôt. Enfin, malgré toutes les lamentations sur les charges fiscales, le fait reste, que les fortunes augmentent rapidement en Suisse. Un prélèvement sur les fortunes est donc tout à fait justifié.

Le rendement du sacrifice de paix, tel que nous le proposons, serait d'environ 400 millions.

2. Suppléments à l'impôt de défense nationale

C'est en augmentant l'impôt sur les revenus que l'on atteindra le mieux les bénéfices de guerre et les bénéfices dus à la bonne conjoncture qui sont réalisés aujourd'hui et qui le seront encore à l'avenir. Pour le financement du réarmement, des suppléments à l'impôt de défense nationale s'imposent donc. Le Conseil fédéral a reconnu cette nécessité. Maintenant déjà, l'impôt de défense nationale de la Confédération se distingue par son système exemplaire de progression, conçu selon un point de vue social. Le Conseil fédéral voudrait ajouter au tarif fiscal actuel les taux de progression suivants:

Jusqu'à 200 fr. d'impôt de défense nationale	10%
Plus de 200 à 500 fr.	20%
Plus de 500 fr.	30%

Ces propositions ont obtenu l'appui de la majorité dans chacune des deux Chambres. Néanmoins, dans les milieux les plus divers, l'opposition contre ce supplément d'impôt est très forte. Il est catégoriquement combattu par le Vorort du commerce et de l'industrie, par les organisations patronales et par l'association des banquiers. Sur ce point, nous suivons le Conseil fédéral et nous reprenons sa proposition dans notre programme, mais avec une modification importante: Nous demandons qu'il ne soit pas perçu de supplément sur la première tranche de 100 fr. de l'impôt de défense nationale. Par ailleurs, nous reprenons les taux du Conseil fédéral. Selon notre proposition, un revenu jusqu'à 10 000 fr. ne payerait pas de supplément à l'impôt de défense nationale.

Le rendement de notre proposition serait d'environ 40 millions par année.

Le sacrifice de paix et les suppléments à l'impôt de défense nationale ne toucheraient pas les ouvriers. Ces deux impôts frappent avant tout les gros revenus et les grandes fortunes.

3. Impôt sur les boissons

En compensation, nous estimons qu'il est équitable de mettre également le consommateur à contribution, sous forme d'impôt sur les boissons.

Malgré l'opposition organisée, qui se manifeste de l'extrême droite à l'extrême gauche, nous nous prononçons pour l'impôt sur les boissons, dans le cadre de la couverture des dépenses de réarmement. Nottre attitude n'est pas justifiée avant tout par l'exemple de la forte imposition des boissons alcooliques en Scandinavie et en Angleterre. Dans ces pays, les conditions sont toutes différentes que chez nous. La différence essentielle réside dans le fait que les pays précités ne sont pas producteurs de vin; ils doivent donc importer tous les vins. Chez nous, en revanche, le vignoble prend une place non négligeable et joue un rôle important dans notre économie nationale. En outre, les charges fiscales reposant sur les boissons, en Suisse, ne sont tout de même pas si minimes qu'on le prétend parfois. Les droits de douane, les impôts de l'administration des alcools, l'icha et l'impôt sur la bière fournissent en chiffres ronds 100 millions par année à la caisse fédérale.

Si, malgré cette situation, nous nous prononçons pour l'impôt sur les boissons, nous nous laissons guider par diverses considérations: La première raison, et la plus importante, est le fait qu'en abandonnant l'impôt sur les boissons on aurait une perte de 40 millions et qu'il manquerait ainsi plus du tiers du plan de financement des frais de réarmement.

Deuxièmement, en sa qualité d'impôt de consommation, l'impôt sur les boissons constitue le pendant des impôts directs prévus sous forme de sacrifice de paix et de supplément à l'impôt de défense nationale qui frappent les hauts revenus et les grosses fortunes. On établit ainsi un certain équilibre entre impôts directs et indirects.

Troisièmement, nous ne concevons vraiment pas pourquoi, à un moment où la Confédération a besoin de ressources importantes, les boissons ne pourraient pas être imposées un peu plus. Si l'on pense que la Confédération ne peut plus renoncer à l'icha; que des objets d'absolue nécessité comme, par exemple les chaussures, les vêtements, les combustibles, sont soumis à l'icha, il n'apparaît que juste que les boissons — qui ne font pas partie des besoins indispensables — soient aussi soumises à un impôt équitable. Nous sommes d'avis qu'il est juste que 5% des 820 millions dépensés annuellement pour les boissons alcooliques (40 millions par année) soient sacrifiés pour le renforcement de la défense nationale.

Quatrièmement, en examinant objectivement le projet du Conseil fédéral, auquel nous nous rallions sur ce point, nous constatons que l'imposition des boissons est tout à fait mesurée, et que les modalités tiennent compte de la viticulture et de la culture des arbres frui-

tiers indigènes. En vertu des taux prévus, le vin serait imposé, en moyenne, de 15 ct. par litre, au plus.

Enfin, nous relevons expressément que notre proposition relative à l'impôt sur les boissons est liée à la condition que les deux autres impôts que nous proposons soient également appliqués.

Nous déclarons clairement: *l'impôt sur les boissons doit être à la charge du consommateur,* et non pas à celle du producteur. Il ne doit pas provoquer non plus un déplacement de la consommation, ce qui renforcerait encore l'opposition contre cet impôt. Mais pour cela il faut qur les boissons non alcooliques soient également soumises à l'impôt. Evidemment, les boissons sans alcool doivent être moins fortement taxées, ce qui est du reste prévu par le projet du Conseil fédéral.

Nous repoussons toutes les propositions allant au delà de ce que nous venons d'exposer. C'est ainsi que nous nous opposons à la proposition du Vorort et des associations patronales prévoyant un impôt sur les boissons qui rapporterait 80 millions par année. Nous nous opposons également à une plus forte imposition du café, du thé et du sucre dont les droits de douane rapportent déjà 40 millions.

Deux exemples démontreront de quelle manière les adversaires de l'impôt sur les boissons se représentent le remplacement de cette source de recettes par une autre: Les uns recommandent d'augmenter l'icha de 4 à 5%. D'autres suggèrent d'enlever aux cantons une part de leur participation aux recettes de la Confédération, ce qui reviendrait au même que les « contingents » rejetés par la votation du 4 juin de l'année dernière.

Pour protéger la production indigène du vin et des fruits, nous recommandons l'imposition sur la quantité plutôt que sur le prix. Par conséquent, les vins importés qui concurrencent si fortement notre production viticole, seraient également imposés par litre, ce qui les chargerait davantage. Enfin nous suggèrerons d'examiner si, dans le cadre des conventions commerciales existantes, il serait possible d'augmenter les taxes douanières sur les vins importés, ce qui augmenterait encore la protection de la production indigène.

En conclusion, le comité de l'Union syndicale a décidé d'envoyer au Conseil fédéral une requête exposant le point de vue de l'Union syndicale au sujet du financement du programme d'armement, dans le sens de cet exposé. Ces directives font également l'objet de la résolution suivante que la Commission syndicale a votée lors de sa séance du 30 juin dernier.

Résolution relative à la couverture financière du programme d'armement

L'Union syndicale regrette que les Chambres fédérales, au cours de leur session de printemps, n'aient pu s'entendre sur un projet assurant tout à la fois une couverture suffisante des dépenses militaires extraordinaires et une équitable

répartition des charges. Le projet présenté par le Conseil fédéral ne remplissait d'ailleurs ni l'une, ni l'autre de ces conditions.

L'Union syndicale est d'avis que, dans la phase présente de prospérité, une couverture rapide des dépenses militaires est non seulement possible, mais qu'elle est aussi nécessaire — pour des raisons d'ordre économique et social. L'exécution du programme de réarmement ne doit pas provoquer une aggravation de l'endettement de la Confédération. La lutte contre l'inflation exige au premier chef que l'Etat, en période de surexpansion économique, réduise ses investissements et réalise des excédents de recettes. Ceux-ci doivent permettre, d'une part, d'amortir les dettes et, de l'autre, de constituer des réserves destinées à financer ultérieurement la création de possibilités de travail.

L'Union syndicale tient à préciser que le renforcement de la défense nationale ne doit pas avoir pour effet de réduire les dépenses sociales de la Confédération. Le réarmement n'est que l'un des aspects de la défense nationale. Il est tout aussi important de s'appliquer à promouvoir le bien-être de tous et à atténuer autant que possible les tensions sociales.

Les dépenses afférentes au programme de réarmement ayant un caractère extraordinaire, elles doivent être couvertes par des ressources extraordinaires. Les excédents de recettes du compte ordinaire de la Confédération doivent être affectés à d'autres tâches, en particulier au développement de la politique sociale.

Les contribuables participeront dans la mesure de leurs moyens à la couverture des dépenses militaires. Les travailleurs n'accepteront jamais un projet qui modifierait à leur désavantage le rapport actuel entre les impôts directs et indirects. Il convient, en premier lieu, d'imposer les possédants, dont le nombre et la fortune se sont sensiblement accrus au cours des dernières années.

En conséquence, l'Union syndicale propose le prélèvement:

1° d'un sacrifice de paix frappant les fortunes supérieures à 100 000 fr.;
2° de suppléments progressifs à l'impôt pour la défense nationale, les revenus de moins de 10 000 fr. étant exonérés;
3° d'un impôt sur les boissons qui ne touche pas les producteurs indigènes de vins et de fruits.

Chez les vieux de Copenhague

Par *Rosmarie Etter*

Il faisait nuit quand nous arrivâmes dans cette ville lumière, nuit, non pas sombre comme chez nous, mais claire, transparente. Des gens gais dans la rue, allant ou revenant de Tivoli, merveilleux parc d'attractions. C'est donc d'abord la jeunesse que nous vîmes à Copenhague, qui s'adonnait aux divertissements multiples de ce monde fabuleux qu'est Tivoli.

Le lendemain, la voiture vint nous prendre à l'hôtel et nous conduisit directement chez les vieux. Quel plaisir de constater que si Copenhague offre tant de divertissements à la jeunesse et à ceux qui se sentent jeunes, elle est encore plus soucieuse de rendre la vie agréable à ses vieux.